**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 101 (1975)

**Heft:** 12: SIA spécial, no 3, 1975

**Artikel:** Construire dans une Europe en construction

Autor: Blankart, Franz

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-72560

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- b) zone ouest couvrant les différentes chambres froides et caves en structure béton armé;
- c) zone est en structure béton armé conçue comme place de parc pour véhicules lourds;
- d) galerie sud, sud-ouest et sud-est en structure mixte.
  Celle-ci est intéressante quant à sa conception. La dalle en béton armé repose sur trois sommiers :
  - sommiers de façade qui sont en même temps les éléments de façade suspendus aux sommiers de la toiture haute;
  - sommiers intermédiaires qui reposent sur les montants des vitrages en tubes RHS;
  - 3) sommiers intérieurs en HEA 200 St. 37 suspendus aux sommiers principaux du niveau 1.

#### 6. Colonnes

Toutes les zones arrière et latérales ont des colonnes en profilés HE quelquefois caissonnés.

Les colonnes des octogones sont circulaires et pleines de  $\varnothing$  200 et 240 mm. Pour éviter tout effort de flexion dans ces colonnes, force a été de réaliser des rotules parfaites sous chaque sommier, mais en conséquence les ailes inférieures de ces sommiers ont dû être stabilisées transversalement par des consoles liées à la dalle béton armé.

## 7. Escaliers sud

Entièrement en béton armé, toute la structure repose sur deux piliers et la stabilité est assurée à chaque niveau par les dalles. A noter que les rampes, les murs supports des rampes et les paliers sont tous en porte-à-faux, par rapport aux deux éléments porteurs.

Adresse de l'auteur : Jean-Philippe Blanc, ingénieur civil SIA Bureau Jaquet, Bernoux, Cherbuin, Ingénieurs-conseils SA Avenue du Casino 45, 1820 Montreux

# Construire dans une Europe en construction

par FRANZ BLANKART, Berne 1

# Première partie: Le Marché commun et le marché de la construction

#### a) L'aspect global du problème

Tout porte à penser qu'à l'échelle mondiale les professions d'avenir sont, par excellence, celles de la construction. La demande dans ce domaine devrait être inépuisable, puisque les pays en développement ont un immense retard à combler et que les besoins augmentent constamment, en raison de la poussée démographique : la population du monde augmente au rythme de deux unités par seconde ou de 175 000 âmes par jour. L'augmentation quotidienne du nombre d'habitants de la Chine est égale à la population de la ville de Winterthour. Si l'évolution se poursuit à la cadence actuelle, la terre comptera en l'an 2000 quelque 6,5 milliards d'habitants, contre 3,6 milliards aujourd'hui. Ceci dit, il est prévisible que c'est dans le tiers monde que les besoins de construction vont le plus augmenter, principalement dans le secteur du logement, tandis que la demande aura tendance à fléchir dans les pays industrialisés, vu la stabilisation démographique qui s'y manifeste. La fraction de la population mondiale habitant le monde dit industrialisé (y compris le Japon et les pays de l'Est) passera d'un tiers aujourd'hui à un cinquième à la fin du siècle. Il y aura donc proportionnellement toujours moins de gens bénéficiant des avantages d'une économie développée et toujours plus de personnes vivant dans le besoin, avec toutes les conséquences sociales et politiques qu'implique une telle situa-

Les perspectives sont encore assombries par le fait que la hausse des prix des matières premières, et en particulier

¹ Conférence présentée par M. Franz Blankart, chef du Bureau de l'intégration du DPF et du DFEP, le 26 octobre 1974 à Lausanne, à l'occasion de la journée d'études de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Traduction de M. N. Nagy, Division du commerce, Berne.

du pétrole, risque d'anéantir les capacités d'investir, déjà réduites, des pays en développement pauvres en matières premières, et de détourner vers les pays producteurs de pétrole les ressources financières disponibles dans les pays industrialisés. Si les activités de construction se ralentissent chez ces derniers, du moins dans le secteur du logement, les pays en développement ne peuvent guère, par manque de devises, offrir des marchés de substitution. A moins évidemment que les entreprises privées ne transfèrent une partie de leur appareil de production vers des régions plus méridionales, en admettant qu'il est plus facile, dans un premier temps, d'exporter des capitaux plutôt que d'importer de la main-d'œuvre. Encore faut-il pouvoir compter, avant de se lancer dans une telle aventure, sur un minimum d'équipements collectifs et une stabilité politique durable, c'est-à-dire en définitive sur un ordre démocratique. Or même dans les pays en développement qui aspirent à un tel ordre, celui-ci risque d'être compromis par la démographie galopante et la misère croissante qui l'accompagne, étant donné que les courants antidémocratiques déjà prédominants dans le monde cherchent toujours à profiter de la situation pour étendre leur emprise. Ajoutons pour mémoire que les réserves alimentaires mondiales (« carry-over stocks ») ne suffisent actuellement que pour trois semaines. A en croire certains savants, la sécheresse qui a sévi au Sahel serait due à la pollution de l'Atlantique, où l'évaporation de l'eau est entravée par l'huile flottant en surface. Si ce phénomène se généralisait, une catastrophe alimentaire pourrait éclater à brève échéance dans le monde entier, le tiers monde en subissant les plus graves effets. Du développement de ce tiers monde, qu'il est indispensable d'encourager par une aide accrue en dépit ou précisément à cause du renchérissement du pétrole, dépendent non seulement la survie ou la destruction par la faim de millions d'êtres humains,

mais aussi la sauvegarde d'une société démocratique audelà du XXe siècle. Je suis convaincu que vous pouvez, en tant que spécialistes de la construction, apporter une contribution décisive à l'essor des pays en développement sous forme de « know-how », d'équipements collectifs, de centres de production, d'écoles, de logements etc.

#### b) La situation économique dans les pays industrialisés

Quant aux pays industrialisés, ils ont connu jusqu'en 1971 des conditions économiques idéales : le prix modéré de l'énergie, le taux d'inflation limité et la stabilité monétaire liée au dollar concouraient à favoriser l'expansion, au point que le développement des pays moins industrialisés, suivant l'exemple du Japon, apparaissait comme un objectif ambitieux certes, mais parfaitement réalisable. Le degré élevé de prospérité permettait d'ignorer, consciemment ou pas, les aspects problématiques de l'expansion, même au risque de les retrouver plus tard fortement amplifiés. Le luxe inespéré que constituaient pour la génération précédente un régime de paix, une place de travail assurée, un système de prévoyance pour la vieillesse, un logement, des vacances payées, une automobile, etc., tout ceci en était arrivé à être discutable ou trop terre à terre aux yeux des plus jeunes, pour qui le prix à payer, à savoir l'embrigadement dans un système de production plus ou moins anonyme, commençait à mettre en péril la qualité de la vie. En outre, comme la prospérité ambiante accentuait les convoitises, l'appareil de production était soumis à des exigences si élevées que les ressources en matières premières menaçaient de s'épuiser et que les prix ne cessaient d'augmenter. Les mécanismes de l'indexation permettaient cependant d'éviter que cette évolution n'entraîne une réduction de la consommation, au point que l'homme de la rue ne se rendait plus compte du fait que son billet de banque, comme le dit Samuelson, est en somme un bulletin de vote dont dépend le niveau des prix. La réduction de la durée nette du temps de travail, intervenant en pleine période d'expansion, nécessitait par ailleurs un recours accru à la main-d'œuvre étrangère, ce qui intensifiait encore la demande. Quant aux parlements, ils faisaient preuve, dans la plupart des pays industrialisés, d'une largesse paradoxale, en accordant des subventions sans commune mesure avec les autres formes de dépenses publiques. On ne se gênait pas pour autant de rejeter sur les autorités exécutives la responsabilité des déficits budgétaires. Une autre conséquence de l'euphorie générale était le peu d'attention prêté à la détérioration progressive de l'environnement. En Suisse, il est vrai, on se mit assez tôt à combattre ce fléau.

C'est le 15 août 1971 qu'un plus large public fut confronté à la véritable situation, sanctionnée ce jour-là par la décision de mettre fin à la convertibilité en or du dollar. Pendant des années, la balance américaine des paiements avait été déficitaire, ce qui avait stimulé en Europe non seulement l'expansion, mais aussi l'inflation, dès lors que les banques centrales, obligées de transformer en monnaie nationale l'afflux de dollars, ne cessaient d'alimenter la masse monétaire en circulation. A la suite de la décision américaine, les Etats d'Europe occidentale laissèrent flotter leurs monnaies nationales par rapport au dollar, mais ne furent pas en mesure, vu leur développement économique inégal, de le faire tous de façon concertée. Au sein des Communautés européennes, il en résulta des perturbations qui affectèrent surtout les marchés agricoles, régis jusque-là par des prix communs et des relations de change stables.

Au cours de l'automne 1973, la réduction de la production pétrolière et l'augmentation massive du prix des hydrocarbures vinrent aggraver une situation déjà précaire. L'économie de certains pays, plus particulièrement en Europe occidentale, fut alors touchée à son point faible. Ce qu'on appelait auparavant, avec une certaine désinvolture, les « limites de la croissance » apparut soudain comme le spectre d'une récession. On put croire un instant que l'opinion publique allait se rendre compte qu'à moins d'une réduction de la consommation, en premier lieu dans le domaine de l'énergie, le développement de l'économie ne pourrait se poursuivre sans péril pour une indépendance qui, en dernière analyse, se définit toujours en termes de politique. Seulement voilà : cette prise de conscience fut de courte durée.

Par suite de la hausse des prix pétroliers, le déficit cumulé des balances de paiements des pays industrialisés a atteint un niveau estimé aujourd'hui à 40 milliards de dollars par année. En effet, les pays producteurs de pétrole sont et, selon toute vraisemblance, resteront encore longtemps hors d'état d'utiliser de façon productive leurs revenus supplémentaires, en achetant des biens d'investissements aux pays industrialisés. La question fondamentale et presque insoluble est donc de savoir comment financer les déficits de ces derniers, en évitant d'aggraver constamment leur endettement. Dans une telle situation, le grand danger est que les différents Etats cherchent à reporter leurs difficultés les uns sur les autres, en restreignant leurs échanges, en manipulant les cours des changes ou en recourant à d'autres mesures mercantilistes, qui non seulement ne réduiraient pas leur déficit commun, mais risqueraient encore de provoquer un retour au protectionnisme et au bilatéralisme.

En ce qui concerne l'accès aux matières premières, les différents groupes de pays industrialisés sont très inégalement partagés. Les Etats-Unis et le Canada disposent de ressources potentielles suffisantes, dont l'exploitation — d'autant plus rentable que les prix augmentent — serait coûteuse pour l'ensemble de l'économie desdits pays, mais ne grèverait pas nécessairement leur balance des paiements. L'Union soviétique possède elle aussi des ressources pétrolières considérables et elle fournit actuellement du pétrole aux pays du COMECON à un prix égal à deux cinquièmes seulement du prix mondial. Cette circonstance, s'ajoutant aux effets d'une idéologie limitant la consommation interne, prévenant les grèves et imposant une discipline de travail sous le contrôle de l'Etat, fait apparaître les pays de l'Est, nouveaux « calvinistes » du monde économique actuel, comme d'importants concurrents pour l'avenir. Face à eux, l'Europe occidentale et le Japon sont presque entièrement tributaires de leurs importations de matières premières, et surtout de pétrole, notre continent étant d'autant moins capable de dominer la situation qu'il est divisé, menacé par les crises politiques et affaibli par les grèves.

# c) La conjoncture sur le marché européen de la construction 1

S'agissant de la conjoncture sur le marché de la construction en Europe occidentale, il est possible que les travaux requis pour répondre à la demande excédentaire de ces dix dernières années permettent d'éviter dans l'immédiat un brusque recul des affaires. Toutefois, la crise pétrolière a déjà entraîné une stabilisation des nouvelles commandes. La tendance se répand à prolonger le temps d'utilisation des investissements en place et à renoncer aux projets d'expansion spéculatifs; en un mot, on conso-

 $^1$  Il est à relever que les chiffres cités sous lit. c) et d) reflètent la situation telle qu'elle existait au mois d'octobre 1974.

lide l'acquis. Cette retenue aura à moyen terme des répercussions notables sur le marché de la construction; dans certains pays, elles se font déjà sentir. A plus longue échéance, la demande risque de stagner, ne serait-ce qu'en raison du ralentissement de la croissance démographique.

Par ailleurs, le nombre des chômeurs dans la Communauté augmentera probablement de 800 000 au cours du prochain semestre et dépassera alors le total de 4 millions. Dans les principaux pays membres, la situation se présente de la manière suivante :

En République fédérale d'Allemagne, la fuite des épargnants vers la valeur refuge que constitue la propriété de logements a entraîné une surexpansion des capacités de construction; aujourd'hui, la demande est en sensible régression du fait de la raréfaction et du renchérissement du crédit; et si l'activité dans le secteur de la construction est encore soutenue, c'est qu'il reste passablement de commandes en souffrance datant de la période de haute conjoncture. A cela s'ajoute que, pour des raisons conjoncturelles, les collectivités de droit public sont devenues très parcimonieuses en matière d'adjudication de travaux. Depuis 1972, la hausse des prix dans la construction de logements est restée inférieure à la moyenne dans l'ensemble de l'économie; dans le secteur de la construction de routes, les prix ont même régressé en valeur absolue. Simultanément, le taux de renchérissement atteignait en moyenne 7,5 %, tandis que le nombre des chômeurs dépassait 670 000.

En France, la conjoncture est en revanche restée favorable jusqu'ici dans le secteur de la construction, vu en particulier le retard à combler sur le plan des équipements collectifs et de la modernisation des industries. Il semble toutefois que les capacités de construction ne soient pas pleinement utilisées. Le nombre des chômeurs en France a augmenté de 100 000 et s'élève maintenant à plus d'un demi-million, tandis que le renchérissement moyen est de 14,5 %.

En *Grande-Bretagne*, la demande reste assez forte mais les difficultés de financement font qu'on s'attend malgré tout à un tassement de la conjoncture dans le secteur de la construction; en cas de nouvelles grèves et si le Royaume-Uni quitte la Communauté, il faut prévoir un recul en chiffres absolus. La Grande-Bretagne compte actuellement 650 000 chômeurs et connaît un taux de renchérissement de 16,9 %.

La situation en *Italie* est plus difficile, étant donné que l'effort entrepris pour maintenir un taux d'intérêt modéré n'a pas permis, pour des raisons politiques, d'attirer vers la construction de logements une masse suffisante d'épargnants soucieux de se mettre à l'abri de l'inflation. Les dépenses de l'Etat, quoique très élevées, n'ont pas suffi non plus à relancer le marché de la construction. Avec un taux de renchérissement de 20,4 %, l'Italie compte 996 000 chômeurs.

#### d) La conjoncture sur le marché suisse de la construction

Quant à la situation en *Suisse*, les informations du Délégué aux questions conjoncturelles <sup>1</sup> permettent de la caractériser comme il suit :

Pour ce qui est de la situation générale, on peut noter qu'à la suite des mesures internes de stabilisation du marché de la construction et de la main-d'œuvre, la haute conjoncture, qui s'était dessinée sous l'effet de la forte demande étrangère et que le boom des investissements a accentuée au cours des années soixante, a atteint son point

¹ Le Délégué aux questions conjoncturelles: Activité dans l'industrie du bâtiment en 1973 et constructions projetées pour 1974 en Suisse, pp. IV-XIII. culminant en 1973, même si la résorption de la demande excédentaire résiduelle donne encore beaucoup à faire à l'économie. Avec 4,5 %, l'accroissement de la consommation privée en 1973 a été moins marqué que durant l'exercice précédent. Il en va de même du volume des investissements consacrés aux constructions industrielles et artisanales ainsi qu'aux travaux publics. Seule la production de logements, avec 82 000 nouvelles unités, a atteint un chiffre record. Quant à l'exportation de biens et de services, elle a continué d'augmenter de façon réjouissante, en dépit de la considérable appréciation du franc suisse sur le marché des changes; cette évolution est un indice des efforts considérables et finalement rentables entrepris par notre industrie pour améliorer sa productivité malgré la stabilité du nombre des personnes actives. Il me semble toutefois nécessaire de relever qu'une telle expansion a ses limites : en pressurant l'industrie sur le plan de la main-d'œuvre ainsi qu'en matière de salaires, de prestations sociales, d'impôts, d'intérêts et de prix, on risque à la longue de provoquer une perte de substance peut-être difficile à réparer.

Il convient enfin de souligner le rythme inquiétant du renchérissement qui, pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, a dépassé le seuil de 11 %, dont plus d'un tiers est imputable à la hausse des prix du pétrole.

La détente conjoncturelle se poursuivra probablement durant l'année prochaine. Le déficit de notre balance commerciale pourrait néanmoins s'aggraver et passer de 6,5 à près de 9 milliards de francs, dont 2 milliards et demi en raison du renchérissement du pétrole. Tandis que les revenus des capitaux devraient se développer normalement, ceux du tourisme marqueront un recul, de sorte que la balance des opérations courantes pourrait se solder par un déficit.

S'agissant de la conjoncture dans le secteur de la construction, le délégué aux questions conjoncturelles relève notamment que le montant global des réalisations a été en 1973 de 26 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 9 % par rapport à 1972. Compte tenu de la hausse des prix, cette augmentation nominale équivaut à une stagnation en termes réels. En 1972, en revanche, l'accroissement avait été de 9,5 %, comparativement à 8,1 % en 1971. Au surplus, en 1973, 10 % environ des projets n'ont pas pu être réalisés, en raison surtout de difficultés de financement.

La totalité des projets pour 1974 peut être évaluée à 28 milliards de francs, soit 3,5 % de moins qu'en 1973. Si l'on compare les projets de l'année courante avec les réalisations de 1973, il est vrai qu'on note un excédent de 7 %, mais « en admettant... que la capacité de production de l'industrie de la construction corresponde cette année au volume des travaux réalisés en 1973, augmenté du taux d'amélioration de la productivité et de celui du renchérissement (un accroissement des ressources productives n'est guère probable), nous en concluons que la demande effective en 1974 sera un peu inférieure aux possibilités de production actuelles de la branche. Cette affirmation paraît d'autant plus fondée qu'en raison principalement de difficultés de financement, une certaine partie des projets annoncés ne pourra vraisemblablement pas être exécutée » <sup>2</sup>.

Selon une enquête effectuée par le Délégué aux questions conjoncturelles auprès de la SIA, il faut s'attendre, pour 1975, à un nouveau recul du volume des constructions. Le Délégué y voit le reflet d'une normalisation, engendrée

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibidem, pp. XII et XIII.

notamment par l'effectif stationnaire de la population, et non pas le signe d'un sérieux fléchissement conjoncturel. Il s'agit en effet de corriger le niveau exagérément élevé que l'activité déployée dans le secteur de la construction avait atteint ces dernières années (au point que la part du volume des constructions dans notre produit national brut dépassait 20 %, soit plus que dans les autres pays membres de l'OCDE), tout en évitant que, à défaut de mesures visant à tempérer la surchauffe, le processus d'adaptation ne s'accomplisse de façon impétueuse, comme ce fut le cas par exemple en République fédérale d'Allemagne.

A moyen terme la demande résiduelle de la période de haute conjoncture, la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements et enfin les commandes, même réduites, des collectivités publiques devraient cependant maintenir le volume global des projets à un niveau qui permette une utilisation suffisante des capacités de production.

Sur le marché du travail, la détente conjoncturelle a entraîné une diminution sensible du nombre d'étrangers travaillant en Suisse; les saisonniers notamment, qui étaient 190 000 en août 1973, ont passé à 150 000 en août 1974, le pourcentage occupé dans la construction se maintenant d'une année à l'autre à 60 % du total. Il ressort par ailleurs des statistiques de la Société suisse des entrepreneurs que le nombre total des personnes actives dans la construction s'élevait en juin 1974 à 235 000 (dont environ 161 000 étrangers), soit 12,7 % de moins qu'en juin 1972.

Si la relâche conjoncturelle devait conduire à une détente réelle sur le marché suisse du travail, l'industrie de la construction serait en mesure — c'est le côté positif de la situation — de s'orienter à nouveau vers des méthodes de production permettant d'occuper une proportion de maind'œuvre plus élevée. Ce faisant, elle pourrait favoriser — sous certaines conditions, il est vrai — non seulement une évolution souhaitable sur le marché de l'emploi, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'habitat, objectif qu'il ne lui avait pas toujours été possible d'atteindre à une époque où il s'agissait avant tout de répondre en quantité aux besoins existants.

#### e) L'organisation du marché commun de la construction

Vu les perspectives conjoncturelles du moment, les possibilités de transférer dans la CEE les capacités de construction excédentaires paraissent plutôt limitées. Exception faite du secteur de l'énergie, le processus d'industrialisation de la Communauté a atteint un certain degré de saturation et se trouve limité de surcroît par le resserrement des possibilités de financement internes. Il subsiste certes une demande potentielle dans le secteur tertiaire, mais comme la Communauté connaît actuellement un chômage croissant, les mesures de relance que les pouvoirs publics pourraient être amenés à prendre devraient bénéficier avant tout aux entreprises de la CEE. A cela s'ajoute qu'un spécialiste suisse de la construction, qui peut à la rigueur être appelé à l'étranger en raison de ses connaissances particulières, ne saurait que très exceptionnellement y exporter régulièrement ses services ou s'y installer durablement; d'habitude, il n'est en effet pas assez familiarisé avec les circonstances et les conditions politiques locales. Il vaut néanmoins la peine d'examiner si l'œuvre accomplie par la Communauté pour « construire l'Europe » discrimine les pays tiers comme la Suisse et si notre Accord de libre-échange permet de libéraliser le marché de la construction entre la Communauté et notre pays.

Vous savez que la CEE forme une union douanière, c'est-à-dire une association d'Etats qui ont supprimé

entre eux tous les droits de douane et qui appliquent aux marchandises importées de pays tiers un seul et même tarif douanier. Au sein de la CEE, les conditions d'un marché intérieur sont réunies à plus d'un égard : les personnes, les marchandises et les capitaux peuvent circuler librement, le droit de s'établir et de fournir des services par-delà les frontières intra-communautaires est déjà reconnu en partie, les règles de concurrence et les principes du droit social sont harmonisés. A la base de tout, il y a la volonté et la conviction de faire progresser l'intégration économique et juridique vers l'union politique entre les Etats membres.

Dans le secteur de la construction, cette situation a pour conséquence :

- qu'un entrepreneur peut importer en franchise de douane du matériel de construction en provenance d'un autre Etat membre, la libre circulation des marchandises étant facilitée du reste par une unification toujours plus poussée des normes techniques;
- que le même entrepreneur peut, grâce à la libre circulation des travailleurs, utiliser les réserves de maind'œuvre dans la Communauté, sans être limité par un contingentement quelconque;
- qu'une fois assurées l'harmonisation des diplômes et leur reconnaissance mutuelle, tout architecte ou ingénieur d'un Etat membre pourra librement offrir ses services dans un autre Etat membre ou s'y établir pour exercer sa profession de façon indépendante;
- que chaque entrepreneur de la Communauté peut participer avec des chances égales aux marchés publics de travaux.

Si la portée des deux premières conséquences (libre circulation des marchandises et des travailleurs) est évidente, la libre prestation des services et la liberté d'établissement, ainsi que l'accès aux marchés publics de travaux, appellent un court commentaire.

La libéralisation en matière de prestation de services et d'établissement suppose deux catégories de directives :

- la première vise toutes les professions techniques et a pour but d'éliminer les discriminations résultant des règles de droit particulières appliquées par un Etat membre aux professionnels des autres Etats membres;
- la seconde concerne certaines branches seulement et tend à garantir la reconnaissance mutuelle des diplômes, grâce à l'harmonisation des structures d'études.

Il ne peut être question d'entrer ici dans le détail des problèmes fort complexes de formation et de statut professionnels que soulèvent les différents projets de directives, d'autant moins que la SIA est amplement informée à ce sujet. Ajoutons seulement que, pour des raisons économiques et techniques, il est prévu d'obliger tous les Etats membres à former aussi bien des ingénieurs universitaires que des ingénieurs techniciens. Rien de tel n'est en revanche envisagé pour la profession d'architecte. La Belgique, la France, l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg continueront à ne décerner le titre d'architecte que dans les universités, alors que le Danemark, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et éventuellement la RFA feront usage de la possibilité — ouverte à tous les Etats membres — de former également des architectes techniciens.

Quant aux marchés publics de travaux, il est clair qu'au sein d'une Communauté régie par un traité qui veut y réunir les conditions d'un marché intérieur et faire prévaloir des règles de concurrence équitables, les pouvoirs publics, dont le rôle économique prend toujours plus

d'ampleur, doivent eux aussi respecter le libre jeu de la concurrence. Cela signifie que les projets de travaux publics doivent être mis au concours et adjugés à l'entreprise dont la proposition est économiquement la plus favorable. Il doit s'agir d'une offre qui, sans être nécessairement la moins chère, se caractérise par des délais et des qualités d'exécution tels que, si l'on tient compte de la durée réelle d'amortissement, il faut la considérer comme la plus avantageuse. Par deux directives adoptées en 1971, le Conseil des ministres a libéré les marchés publics de travaux de la menace séculaire du népotisme. Pour prendre un cas extrême, il est dorénavant possible qu'une entreprise d'Irlande du Nord soit admise à construire en Sicile, par exemple une école, pour la simple raison que les autorités locales sont obligées, sous peine d'être attaquées en justice, de lui adjuger ce travail si elle remplit le mieux les conditions posées dans la mise au concours.

En matière de *politique commune de construction*, la Commission des CE envisage, en complément des efforts entrepris pour éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges de matériaux de construction, de présenter prochainement un programme d'action destiné à renforcer l'unification des marchés du bâtiment et du génie civil. Il est prévu en particulier :

- d'harmoniser les dispositions légales et la terminologie en application dans le secteur de la construction;
- d'éliminer les discriminations qu'entraîne l'usage de normes techniques divergentes;
- de coordonner les efforts tendant à industrialiser la construction.

# f) L'Accord de libre-échange et le marché de la construction

Tous ces plans d'harmonisation et de libéralisation du marché de la construction comportent certainement des éléments discriminatoires pour notre pays. En effet, l'Accord de libre-échange que nous avons conclu voici deux ans et demi avec la CEE ne se prête guère à une intégration de la Suisse dans le marché communautaire de la construction, car le but premier de cet accord relève de la politique commerciale, comme le montre le bref rappel historique que voici.

Après que le Danemark, la Grande-Bretagne et la Norvège eurent décidé de passer de l'AELE dans la CEE, la Suisse dut se préoccuper avant tout de chercher, dans le cadre d'une solution européenne d'ensemble, à conserver pour ses exportations des conditions d'accès favorables aux marchés européens. Sur le marché britannique par exemple, les produits suisses, tels que les machines, avaient été exemptés jusque-là des droits de douane grevant les articles concurrents originaires de la CEE. Si la Grande-Bretagne adhérait à la CEE, elle allait forcément être amenée à rétablir envers la Suisse des droits de douane, tout en démantelant son tarif à l'égard des pays membres de la CEE. Dans l'hypothèse d'un taux britannique de 10 % et d'un droit communautaire de même ampleur, la machine française vendue au Royaume-Uni aurait donc bénéficié, par rapport à la situation antérieure, d'un avantage de 20 % sur la machine suisse concurrente. Notre pays aurait été exposé à perdre le marché britannique au profit des pays membres de la CEE. D'autre part, sur les marchés des six pays originaires de la Communauté, où nos exportateurs avaient réussi à se maintenir malgré l'obstacle du tarif extérieur commun, notre position risquait d'être battue en brèche par la concurrence désormais mieux placée des nouveaux Etats membres. Pour un pays comme le nôtre, qui exporte une grande partie de sa production et effectue le 60 % de son commerce extérieur avec la CEE élargie, cela aurait eu, à plus ou moins long terme, des conséquences économiques fâcheuses, surtout en cas de récession. Le libre-échange avec la CEE s'imposait donc moins pour réduire les prix à l'importation ou pour augmenter les échanges avec la Communauté que pour stabiliser la situation existante.

De tout cela il découle que notre participation à l'intégration naissante du marché communautaire de la construction se borne à l'élimination réciproque des droits de douane sur l'importation et l'exportation de matériaux de construction, l'acier étant soumis à un régime particulier, du fait qu'à la demande expresse des milieux économiques suisses concernés, nous avons renoncé à adopter une réglementation des prix similaire à celle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Cette dernière réserve explique pourquoi, dans la présente période de pénurie, le prix de l'acier de construction importé en Suisse est plus élevé que dans la CECA. — En matière de libre circulation des travailleurs, de liberté d'établissement et de libre accès aux marchés publics de travaux, des raisons politiques évidentes nous ont d'autre part interdit de conclure avec la CEE tout arrangement impliquant pour nous des droits et des obligations. Seuls auraient donc pu être discutés les problèmes de reconnaissance mutuelle des diplômes et de libre prestation de services. Comme il s'agissait là d'un domaine étranger à la politique commerciale, la question ne fut pas traitée lors des négociations sur l'Accord de libre-échange. A l'époque, aucune solution n'aurait d'ailleurs pu être mise au point car la Communauté n'en avait pas encore trouvé pour elle-même. Le « Registre européen des professions techniques » pourrait servir de cadre à une réglementation ultérieure dans ce domaine. Quant à l'harmonisation des normes techniques, nous pensons que des solutions doivent être trouvées à l'échelle mondiale, en suivant la ligne des travaux entrepris - avec la participation de la Suisse - au sein de l'ISO.

(A suivre)

# **Divers**

# La plus puissante chaudière à vapeur de l'industrie suisse fonctionne au gaz naturel

Depuis quelques mois, la plus puissante chaudière à vapeur de l'industrie suisse fonctionne principalement au gaz et non plus exclusivement à l'huile lourde. C'est la chaudière à vapeur à circulation naturelle, de 160 t/h, de Ciba-Geigy, à Monthey. Elle est alimentée en gaz naturel à partir du gazoduc de la vallée du Rhône <sup>1</sup>.

La chaudière-tour de huit étages a été mise en service en 1971. Elle travaille à 520°C/110 bars et son rendement est voisin de 93 %. Les quatre brûleurs de sol fonctionnent au gaz, au mazout ou simultanément avec les deux carburants. Cette technique a pour avantage essentiel de permettre le passage de l'un à l'autre sans la moindre interruption d'exploitation. La vapeur produite est détendue dans une turbine à contre-pression de 23,8 MW entraînant un alternateur. La production d'électricité est variable, car elle dépend de la consommation de vapeur utilisée dans l'usine pour la fabrication de matières plastiques, de colo-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bulletin technique de la Suisse romande, 1973, p. 341-344 et 479-482.